

Compte rendu de séance du conseil municipal de la commune D'EAUX-PUISEAUX

Séance du 13 décembre 2021

Le 13 décembre deux mil vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 06/12/2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'EAUX PUISEAUX sous la présidence de Monsieur Christophe Louault, Maire.

Présents : Christophe Louault, Pierre Jacquiet, Aurélien Raoult, Théo Hotte, Catherine Pourtier, Michèle Corniaux, Fabienne Kucharski, Philippe Chanal, Ysabel Plusquellec, Laurent Mathiron.

Pouvoir : de Yves Philippe donné à Christophe Louault

Secrétaire de séance : Ysabel Plusquellec

1. Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil municipal

2. Forêt communale - 4 points à traiter

- Suite à l'exploitation des bois scolytés des « ventes Bastien », il convient d'envisager une replantation.
Ce type de travaux est éligible au plan de relance subventionné à hauteur de 80%.
Les plantations seront faites sous forme d'ilots avec différentes essences adaptées aux gelées et à la sécheresse.
Le reste à charge pour la commune est évalué à 14700€ pour les travaux de plantation et un travail d'entretien de 5.000 à 10.000€ par an pendant 5 à 10 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE le projet présenté.

- Le projet de création d'une route forestière « aux plains » permettrait l'accès aux parcelles actuellement difficilement exploitable et ainsi valoriser le bois à exploiter.
Une grand partie de ces parcelles n'ont pas été exploitées dernièrement.
Les travaux sont aidés à 50% et le reste à charge pour la commune est estimé à 26.000 €.

Dépôt du dossier avant le 30 avril 22 - réponse en août et début des travaux début 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE le projet présenté.

- Il est proposé le changement de destination de la vente :
 - des hêtres des parcelles 3 - 8 - 11 - 12 -14,
 - des chênes parcelle 17 et 20,initialement prévues en bois façonné, en vente sur pied, car le marché actuel est saturé et l'affouage déjà conséquent. De plus, il n'y a pas d'urgence sanitaire pour ces arbres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de reporter la vente des hêtres et des chênes des parcelles définies ci-dessus et ne pas changer leur destination.

3. convention-cadre avec le Département

Mise en place d'une convention-cadre entre la commune et le département pour clarifier ce qui se fait actuellement, tant pour l'entretien que pour la réalisation d'aménagements des voiries départementales en agglomération.

Rappel, la voirie est à la charge du Département, en revanche la police de la circulation est de l'autorité du maire dans l'agglomération, donc :

- travaux liés à cette police sont à la charge de la commune
- travaux de réfection de voirie départementale à la charge du Conseil Départemental

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCEPTE la mise en place de la convention-cadre AUTORISE le maire à signer ladite convention-cadre

4. Recensement de la population

Recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022 (possibilité par papier comme avant ou par internet).

Pierre JACQUIET est le coordonnateur communal

Valérie CANY sera notre agent recenseur

Une dotation forfaitaire de recensement de 503 euros va être attribuée à la commune :

Il convient de décider du montant de rémunération de l'agent recenseur :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE d'octroyer la totalité de la dotation à l'agent recenseur.

5. BAIL de location de la parcelle A419 "la Goulotte"

La parcelle communale A419 (surface de 82a 90ca) était précédemment louée par Francis LAMBERT, et, du fait qu'il ait cessé son activité, il est proposé de louer la parcelle à Jean-Christophe LORNE, qui exploite les parcelles privées voisines.

Il convient de définir un tarif de location :

Les tarifs sont encadrés par les barèmes de fermages de terres nues suivant la zone et la catégorie → parcelle considérée en zone 2 catégorie B avec un minima de 97,94€/hectare et un maxima de 122,42€/hectare

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à 1 voix contre et 10 voix pour, DECIDE d'octroyer la parcelle A419 au tarif de 120 € par hectare.

6. Décisions modificative au BP de l'EAU

- annulation des titres de M. Tribaudeau décédé en 2018, pour 240€ (3 abonnements de 80€)
Décision Modificative au compte 673 = +100€ nouveau suréquilibre de fonctionnement 26.797,34€ - *Acceptée à l'unanimité par le conseil municipal*
- provision à faire correspondant à 15% des impayés jusqu'à fin 2019 avec un montant d'impayés de 560€ soit 84€
Décision Modificative au compte 6817 =+100€ nouveau suréquilibre de fonctionnement 26.697,34€ - *Acceptée à l'unanimité par le conseil municipal*
- annulation du titre CARRE LONG correspondant à la facture 2021 de 85,64€ suite à Liquidation Judiciaire - *Acceptée à l'unanimité par le conseil municipal*

7. Bilan des rapporteurs de commissions

Commission Animations :

- Décorations de Noël – remerciements aux volontaires
- Repas des aînés annulé en raison de la situation sanitaire et après reprise de contact avec les personnes intéressées - remplacé par un colis

Commission eau :

- Etudier le passage en COPE

Commission SDEA :

- 3 extensions de réseau réalisées

Commission DD :

- Activité nettoignons la nature avec peu de participants

Commission voirie - bâtiment :

- subventions obtenues pour aménagement grenier pour l'archivage au-dessus de la mairie => reste à charge pour la commune 30% (environ 5000€)
- Devis demandé pour panneaux voie sans issue - route des Bordes et rue de la Fontaine
- Devis demandé pour aménagement sur trottoir dans l'angle du 1 rue de Puiseaux pour protéger la maison et étude de déviation des véhicules longs
- Installation d'un thermostat de chauffage pour la salle des fêtes (devis demandé)

8. Questions diverses :

- Les exploitants du Puisotin font une présentation des difficultés qu'ils rencontrent dans le bâtiment communal (isolation, humidité, vétusté des équipements, de la chaudière ...)
- Hôtel : en attente du rapport de la commission de sécurité avant ouverture
- Ligne haute tension enterrée parcelle 28 et 35, l'ONF va étudier l'aménagement à prévoir
- tracteur d'un Puisotin à l'abandon dans la parcelle 8, courrier de l'ONF avant démarche plus coercitive
- Inauguration de la stèle des Garibaldiens prévue le 24 septembre 2022 – organisation à prévoir
- Demande de la venue de scouts à la base de Vaupicot pendant l'été
- A partir du 1er janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme pourront être faites par mail, ou papier comme auparavant
- Les vitraux dégradés sont en cours de réfection

Séance levée à 20h45